

Devenez membre de votre conseil de quartier !



Les conseils de quartier sont des lieux d'échanges, de concertation, et de propositions sur tous les sujets concernant votre quartier.

Pour devenir membre de votre conseil de quartier, il suffit que vous soyez inscrit(e) sur la liste électorale de la ville et que votre résidence principale soit sur la commune nouvelle d'Annecy.

Le nombre de places étant limité, les représentants seront tirés au sort et nommés avant fin septembre.

Merci de remplir le formulaire ci-dessous et le déposer à l'accueil de votre mairie déléguée **avant le 1^{er} septembre.**

+ d'informations :
vie.des.quartiers@ville-annecy.fr
ou **04 50 33 88 23**

NOM PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE / /

Adresse de votre domicile principal

Êtes-vous inscrit sur la liste électorale de la ville? OUI NON

Pourquoi je m'engage

Mes principaux centres d'intérêts